



Notion : la loi, le droit, la force

Ce texte est trop long pour faire l'objet d'un commentaire pour l'examen final du Bac. J'en propose une explication dans les grandes lignes

Platon, *Gorgias*, 483b-484a, trad. Monique Canto, Garnier-Flammarion, 1987, p. 212-213

C'est Calliclès qui parle et expose sa conception du droit.

Certes, ce sont les faibles, la masse des gens, qui établissent les lois, j'en suis sûr. C'est donc en fonction d'eux-mêmes et de leur intérêt personnel que les faibles font les lois, qu'ils attribuent des louanges, qu'ils répartissent des blâmes. Ils veulent faire peur aux hommes plus forts qu'eux et qui peuvent leur être supérieurs. C'est pour empêcher que ces hommes ne leur soient supérieurs qu'ils disent qu'il est vilain, qu'il est injuste, d'avoir plus que les autres et que l'injustice consiste justement à vouloir avoir plus. Car, ce qui plaît aux faibles, c'est d'avoir l'air d'être égaux à de tels hommes, alors qu'ils leur sont inférieurs.

Et quand on dit qu'il est injuste, qu'il est vilain, de vouloir avoir plus que la plupart des gens, on s'exprime en se référant à la loi. Or, au contraire, il est évident, selon moi, que la justice consiste en ce que le meilleur ait plus que le moins bon et le plus fort plus que le moins fort. Partout il en est ainsi, c'est ce que la nature enseigne, chez toutes les espèces animales, chez toutes les races humaines et dans toutes les cités !

Si le plus fort domine le moins fort et s'il est supérieur à lui, c'est là le signe que c'est juste.

De quelle justice Xerxès s'est-il servi lorsque avec son armée il attaqua la Grèce, ou son père quand il fit la guerre aux Scythes ? Et encore, ce sont là deux cas parmi des milliers d'autres à citer ! Eh bien, Xerxès et son père ont agi, j'en suis sûr, conformément à la nature du droit - c'est-à-dire conformément à la loi, oui, par Zeus, à la loi de la nature -, mais ils n'ont certainement pas agi en respectant la loi que nous établissons, nous !

Chez nous, les êtres les meilleurs et les plus forts, nous commençons à les façonner, dès leur plus jeune âge, comme on fait pour dompter les lions ; avec nos formules magiques et nos tours de passe-passe, nous en faisons des esclaves, en leur répétant qu'il faut être égal aux autres et que l'égalité est ce qui est beau et juste. Mais, j'en suis sûr, s'il arrivait qu'un homme eût la nature qu'il faut pour secouer tout ce fatras, le réduire en miettes et s'en délivrer, si cet homme pouvait fouler aux pieds nos grimoires, nos tours de magie, nos enchantements, et aussi toutes nos lois qui sont contraires à la nature - si cet homme, qui était un esclave, se redressait et nous apparaissait comme un maître, alors, à ce moment-là, le droit de la nature brillerait de tout son éclat.

Marion Duvauchel 25/9/y 07:02

Commentaire [1]: C'est une accusation de tonalité très puérile. « j'en suis sûr » mais il ne donne aucune preuve de ce qu'il avance. Quant à l'attribution des louanges et des blâmes, c'est un peu comme à l'école, la distribution des bons points. Faire peur avec ce type de rétribution, qui le croirait ? Quant au principe dénoncé : « réprimer de fait de toujours vouloir plus », c'est beaucoup plus lié à la vertu de tempérance qu'à la « loi ». Et si « loi » il y a, mettre au principe de la loi la dénonciation d'une convoitise humaine répandue est non seulement faible mais traduit de la part de Calliclès une réflexion sommaire.

Marion Duvauchel 24/9/y 09:15

Commentaire [2]: Le locuteur distingue la loi de la justice. La justice est précisément de rendre à chacun ce qui lui revient. Mais selon un principe qui n'a rien de juste et qui est la loi du plus fort ou du « meilleur ».

Marion Duvauchel 25/9/y 07:04

Commentaire [3]: Cette loi universelle est précisément ce que toutes les sociétés ont tenté de réguler et de gouverner au contraire, hormis les sociétés militaires. Et l'histoire montre qu'elles ont été des sociétés destructrices : les Assyriens, les Babyloniens, et elles ont poussé contre elle les peuples las de l'asservissement. C'est ainsi que les Perses mentionnés par Calliclès ont détruit Babylone, mais sont entrés en guerre contre la Grèce.

Marion Duvauchel 25/9/y 07:05

Commentaire [4]: La justice est ainsi fondée sur la force et sur la domination. Tout le prouve et le démontre et en est le signe. La loi universelle est la l'animale loi du plus fort.

Marion Duvauchel 24/9/y 09:37

Commentaire [5]: C'est très précisément le « surhomme » que Nietzsche va faire surgir plus tard. Et c'est aussi la thèse qu'il faut reformuler : la justice est fondée sur le droit naturel, celui du plus fort. Brrr... Il est clair que ce ne saurait être un discours de Socrate mais celui de Gorgias pour qui la rhétorique est l'art de persuader à tout prix, donc l'exercice d'une domination



Réfléchissons

Quelles sont les notions en jeu ? Cette de la justice, celle du droit, et celle de la loi, et bien sur leurs rapports mutuels. Bien des philosophes se sont posés la question de l'arbitraire du droit. Sur quel fondement fonder le droit ? Sur la loi ? Mais ici, cette loi « morale » est remise en question, confondue avec la « démocratie », c'est à dire le gouvernement par le grand nombre.

Calliclès définit-il la loi en raison ? Non, il confond par ailleurs la loi comme « principe », et les lois édictées par ces « faibles » qui distribuent louange et blâme, ce qui constituent un mode de gouvernement bien fragile. L'argumentation de Calliclès ressemble à celle des philosophes du café du Commerce. Et il prétend fonder le principe du droit sur une loi animale, fort répandue, mais qui signe un état de guerre en endémique dont plus tard les théoriciens du droit social feront un « état de nature », par opposition à un état de société marqué par le « contrat social ».



Examinons le texte

Repérez la définition de la justice clairement formulée. La loi telle qu'elle est formulée, et la notion de droit, qui est le droit naturel, celui du plus fort, donc le juste droit. Sur quoi fonder le droit ? Sur la loi de nature : et dans la nature, ce qui revient de droit revient au plus fort.

LA NOTION DE « LOI » :

Il faut distinguer ici le principe de la loi, auquel on ne peut remonter historiquement mais dont on peut faire la genèse symbolique (ce que fait Platon dans *la République*), et les lois (autrement dit les lois en vigueur au moment où le locuteur d'exprime, les lois de Sparte ou d'Athènes puisque la Grèce est constituée de cités). Ces lois sont dénoncées par Calliclès comme arbitraires, parce que tout simplement elles ne respectent pas la nature, le droit naturel. Il revient donc aux forts de gouverner, à cause de leur suprématie innée.

Par « force », il n'entend pas seulement la puissance physique, mais aussi le courage de celui qui peut assouvir la démesure de ses désirs. Il y a en effet pour Calliclès une aristocratie naturelle, constituée d'êtres supérieurs capables d'assumer la violence et l'égoïsme de leurs passions. De ce point de vue, l'injustice et le mensonge sont évidemment moins des vices que des vertus. Mais face à cette minorité de forts, la masse des faibles recourt à l'arme des lois : elle inverse les valeurs en consacrant des principes d'égalité et de modération. Les lois ne sont donc pas légitimes car elles sont contre nature ;

Marion Duvauchel Alternativephilolettres



elles ne constitueraient en réalité rien d'autre que des règles inventées par les faibles pour garantir leur intérêt et ligoter les forts.

LE DROIT : dans cette optique le droit naturel est celui des plus forts. Ce qui fonde le droit, c'est la loi du plus fort.

La justice consiste à donner à chacun ce qui lui revient : aux plus fort, le plus. Il y a donc le mépris de la régulation des passions (qui est une invention de faibles pour subjuguier les forts), et donc des vertus comme la tempérance, ou la justice. Quant au courage, il est dévoyé et ramené à la force brute ou à la capacité de dominer.

Une loi juste serait une loi conforme à la nature : il faut donner à chacun ce qui lui revient, (selon le droit naturel) et donc aux plus forts (les lions) ce qui leur revient.

S'ils ne peuvent plus se « tailler la part du lion », il faut détruire le système qui consiste à réduire les forts en esclavage.

LES ENJEUX PHILOSOPHIQUES

L'enjeu est bien sûr sur quoi fonder la justice et le droit ? Il y a une claire dénonciation de Calliclès des lois qui sont votées.

C'est le droit naturel que défend l'interlocuteur de Socrate : toute puissance d'un être naturel doit s'exprimer dans sa plénitude, autrement dit que rien ne contrevienne à ce qu'elle manifeste ce qu'il a de plus essentiel à faire advenir, et qui est pour lui le plus vital (désir de pouvoir, de domination). On aura plus tard cette idée chez Spinoza. C'est ainsi que le désir (ou le conatus, qui est une sorte de désir dépourvu de toute connotation morale) traduit cette tendance qui traverse les êtres naturels. Il redouble en le nourrissant leur principe vital et leur permet le plein épanouissement de leurs potentialités. Les passions sont ainsi légitimées, et foin de la régulation de la raison.

L'idée aura encore de beaux jours devant elle et elle trouvera dans la philosophie de Nietzsche son plein épanouissement.

L'EDUCATION :

Elle est conçue comme une propagande destinée à convaincre les « lions » que l'égalité est la chose la meilleure.

C'est très précisément ce que Nietzsche dira quelques vingt cinq siècles plus tard.

